



### Projections de personnes âgées en perte d'autonomie à La Réunion Trois fois plus de seniors en perte d'autonomie en 2050

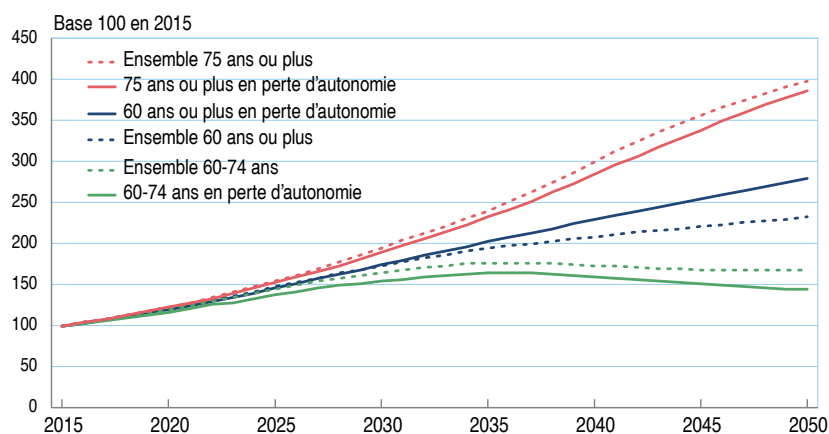
Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, 65 100 personnes âgées de 60 ans ou plus seraient en perte d'autonomie en 2050 à La Réunion, soit trois fois plus qu'en 2015. La perte d'autonomie toucherait une part plus importante de seniors qu'au niveau national (22,5 % contre 16,3 %). Déjà plus élevée en 2015 sur l'île en raison de l'état de santé moins favorable des Réunionnais, la perte d'autonomie s'y diffuserait également plus fortement sous l'effet d'un vieillissement plus marqué. De fait, les personnes âgées de 75 ans ou plus représenteraient les trois quarts des seniors en perte d'autonomie en 2050, contre seulement la moitié aujourd'hui. Les seniors en perte d'autonomie vivraient toujours très majoritairement à domicile. Le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère doublerait mais leur part diminuerait. En 2015, l'accompagnement de la perte d'autonomie des seniors réunionnais mobilise 5 700 emplois en équivalent temps plein (ETP). À l'horizon 2030, 3 800 ETP supplémentaires seraient nécessaires, dont 3 200 pour accompagner les seniors à domicile et 600 pour aider ceux en institution.

Ravi Baktavatsalou, Chantal Chaussy, Sandrine Sui-Seng, Insee

En 2050, 289 000 Réunionnais seraient âgés de 60 ans ou plus si les tendances démographiques récentes se prolongeaient. Le vieillissement serait particulièrement marqué : la part des seniors dans la population doublerait entre 2015 et 2050. Un quart de la population réunionnaise aurait alors 60 ans ou plus, comme en métropole en 2015. En particulier, la population de 75 ans ou plus serait multipliée par quatre entre 2015 et 2050 pour atteindre 138 000 personnes. Le nombre de seniors qui auront besoin d'une aide pour accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne augmentera de manière mécanique. Évaluer le nombre de ces seniors en **perte d'autonomie** est essentiel pour anticiper au mieux les infrastructures et les

#### 1 Très forte croissance du nombre de seniors de 75 ans ou plus en perte d'autonomie

Évolution du nombre total de seniors, et de seniors en perte d'autonomie entre 2015 et 2050 par tranche d'âge



Sources : Insee, projections Omphale ; Drees, enquêtes VQS 2014 et EHPA 2015.

emplois nécessaires à leur prise en charge. En particulier, un enjeu fort pour les politiques publiques sanitaires et sociales sera d'ajuster le nombre de personnes à former dans les métiers médicaux et paramédicaux.

### En 2015, une perte d'autonomie plus fréquente qu'au niveau national

En 2015, 23 300 seniors sont en perte d'autonomie à La Réunion. Les seniors réunionnais sont davantage touchés qu'au niveau national : 18,7 % des 60 ans ou plus ont perdu leur autonomie contre 15,3 % en métropole. Pourtant, ils sont plus jeunes : la perte d'autonomie plus fréquente sur l'île est notamment liée à une population en moins bonne santé.

Ce taux de prévalence de la perte d'autonomie est du même ordre que dans le Pas-de-Calais mais est moindre que dans des départements plus âgés comme la Creuse ou le Cantal. Au regard des autres DOM hors Mayotte, la perte d'autonomie des seniors réunionnais se situe entre la Guyane (16,3 %), département où les seniors très âgés sont assez peu nombreux, et la Guadeloupe (20,6 %).

À La Réunion, les seniors en perte d'autonomie vivent plus souvent à domicile qu'en métropole. C'est le cas de 94 % d'entre eux en 2015, soit 22 000 personnes, contre 78 % en métropole. À l'inverse, seuls 1 300 seniors réunionnais en perte d'autonomie vivent en institution.

La prise en charge en institution est en effet plus difficile sur l'île. D'une part, les capacités d'accueil y sont plus réduites : 1,2 place pour 100 seniors contre 4,6 en métropole. D'autre part, le coût du placement est un frein dans un territoire où la pauvreté est trois fois plus fréquente qu'en métropole. Par ailleurs, la solidarité intergénérationnelle reste plus forte sur l'île : davantage de seniors reçoivent de l'aide de l'entourage (34 % contre 21 % en métropole).

### Trois fois plus de seniors en perte d'autonomie en 2050

Si les tendances démographiques se maintenaient, et si l'état de santé de la population continuait de s'améliorer, 65 100 seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 à La Réunion. Ce serait donc trois fois plus qu'en 2015 (figure 1).

La part des seniors en perte d'autonomie s'élèverait alors à 22,5 %, soit une hausse de 3,9 points entre 2015 et 2050. Cette hausse se manifesterait seulement après 2030 en raison de l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom des années cinquante et soixante. Elle serait plus forte qu'en métropole (+ 1 point), où le vieillissement serait moins marqué : l'âge moyen des habitants augmenterait de

4 ans pour atteindre 45 ans contre 7 ans à La Réunion (41 ans en 2050).

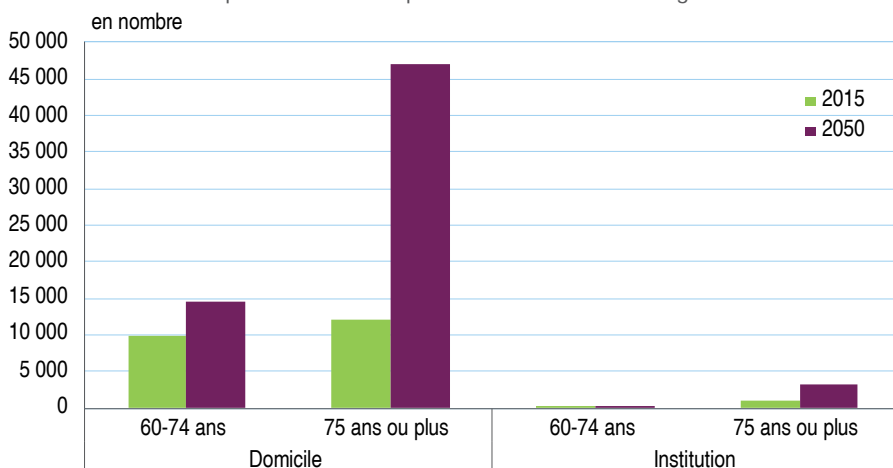
Le profil par âge des seniors en perte d'autonomie à La Réunion se rapprocherait de celui de la métropole. En effet, les seniors de 75 ans ou plus en perte d'autonomie seraient quatre fois plus nombreux en 2050 qu'en 2015 (de 13 000 à 50 200) contre moins de deux fois plus en métropole. Ainsi, 77 % des seniors en perte d'autonomie auraient 75 ans ou plus en 2050, contre 83 % en métropole. En 2015, l'écart était bien plus élevé (17 points).

### Des seniors en perte d'autonomie toujours très majoritairement à domicile

Privilégier le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie est une orientation nationale. Ainsi, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 vise à mieux accompagner les personnes âgées à domicile (réforme de l'APA à domicile, reconnaissance et soutien des aidants familiaux). Certains dispositifs déjà existants comme les familles d'accueil ou innovants

#### 2 En 2050, les trois quarts des 75 ans ou plus en perte d'autonomie seraient pris en charge à domicile

Nombre de seniors en perte d'autonomie par lieu de vie et tranche d'âges en 2015 et 2050

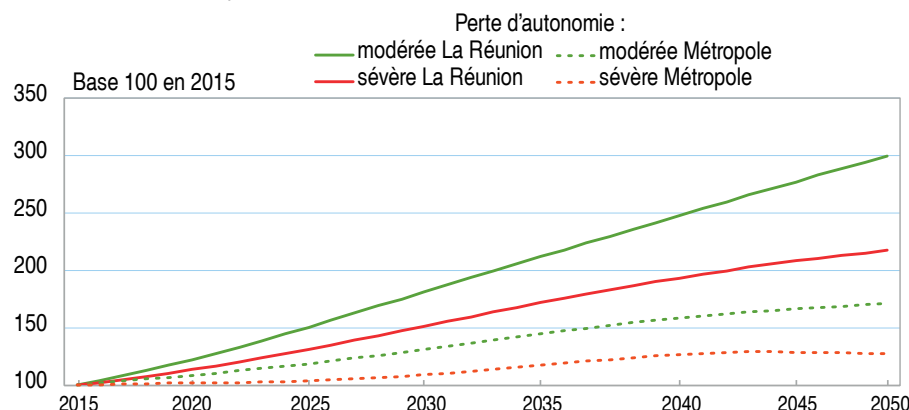


Note : le nombre de seniors en perte d'autonomie par lieu de vie (en institution ou à domicile) à l'horizon 2050 est estimé sous l'hypothèse d'une augmentation du nombre de places en institutions proportionnelle à la population en perte d'autonomie.

Sources : Insee, projections Omphale ; Drees, enquêtes VQS 2014 et EHPA 2015.

#### 3 Le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère doublerait à l'horizon 2050

Évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie selon le degré de perte d'autonomie à La Réunion et en métropole entre 2015 et 2050



Sources : Insee, projections Omphale ; Drees, enquêtes VQS 2014 et EHPA 2015.

#### Les femmes, plus touchées par la perte d'autonomie

Les femmes perdent plus souvent leur autonomie que les hommes en raison d'une espérance de vie plus longue. Elles atteignent ainsi plus souvent les grands âges où la perte d'autonomie est plus fréquente.

À La Réunion, en 2015, 20 % des femmes de 60 ans ou plus sont en perte d'autonomie, une part légèrement plus élevée qu'en métropole (18 %). Chez les hommes, la prévalence de la perte d'autonomie est plus faible (18 %) que pour les femmes, mais très élevée par rapport aux seniors masculins de métropole (12 %). Ce constat semble lié à un état de santé qui se dégrade de manière plus précoce chez les hommes réunionnais que chez les hommes de métropole.

À l'horizon 2050, la perte d'autonomie concernerait une part croissante des femmes (24 %) comme des hommes (21 %) à La Réunion, tandis qu'en métropole, la part de seniors en perte d'autonomie n'augmenterait que très faiblement (+ 1 point) pour les femmes, comme pour les hommes.

comme les Maisons d'accueillants familiaux s'inscrivent dans ce cadre : ils permettent de répondre au souhait des personnes âgées de rester dans une ambiance familiale.

À l'horizon 2050, sous l'hypothèse d'une augmentation du nombre de places en institution proportionnelle à la population en perte d'autonomie, 3 600 seniors en perte d'autonomie vivraient en institution et 61 500 à domicile. De fait, 2 200 nouvelles places en institution seraient alors nécessaires entre 2015 et 2050 (60 places par an). Les trois quarts des seniors en perte d'autonomie vivant à domicile seraient âgés de plus de 75 ans (figure 2).

## Deux fois plus de seniors en perte d'autonomie sévère en 2050

En 2015, 5 600 seniors sont en perte d'autonomie sévère, soit un quart des seniors en perte d'autonomie (figure 3). Cette part est à peine plus faible qu'en métropole (28 %), alors que les seniors sont plus jeunes sur l'île. À La Réunion, la perte d'autonomie sévère est bien plus souvent prise en charge à domicile qu'en institution : 84 % des seniors en perte d'autonomie sévère vivent à domicile contre 53 % en métropole.

À l'horizon 2050, sous l'hypothèse que les années d'espérance de vie gagnées reportent entièrement la survenue de la dépendance sévère, la part de seniors en perte d'autonomie sévère diminuerait autant à La Réunion qu'en métropole. Toutefois, leur nombre doublerait à l'horizon 2050 pour atteindre 12 200 personnes. Dans le même temps, le nombre de seniors en perte d'autonomie modérée augmenterait plus vite : il serait multiplié par trois.

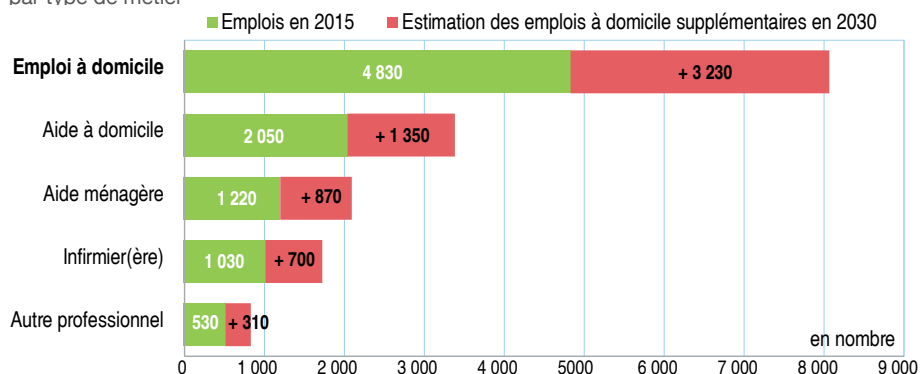
## 3 800 nouveaux emplois nécessaires à l'horizon 2030

Les personnes âgées en perte d'autonomie sont accompagnées dans leur vie quotidienne et reçoivent les soins que leur état de santé nécessite. Au-delà de l'aide éventuelle de leur entourage, la présence de professionnels est ainsi bien souvent nécessaire. Des projections d'emplois liés à la dépendance ont donc été réalisées à l'horizon 2030. Cet horizon de moyen terme est adapté à la mise en œuvre de certaines politiques publiques, comme celles concernant la formation.

En 2030, 9 600 professionnels en équivalent temps plein (ETP) seraient nécessaires pour accompagner les 40 500 seniors en perte d'autonomie sous l'hypothèse du maintien des taux d'encadrement nationaux observés en 2015. Le besoin en emplois à cet horizon serait de 3 800 ETP supplémentaires par rapport à 2015. Cette estimation n'intègre pas les éventuels besoins actuels non satisfaits. La plupart des nouveaux emplois nécessaires

### 4 3 200 emplois supplémentaires en 2030 pour maintenir à domicile les seniors en perte d'autonomie

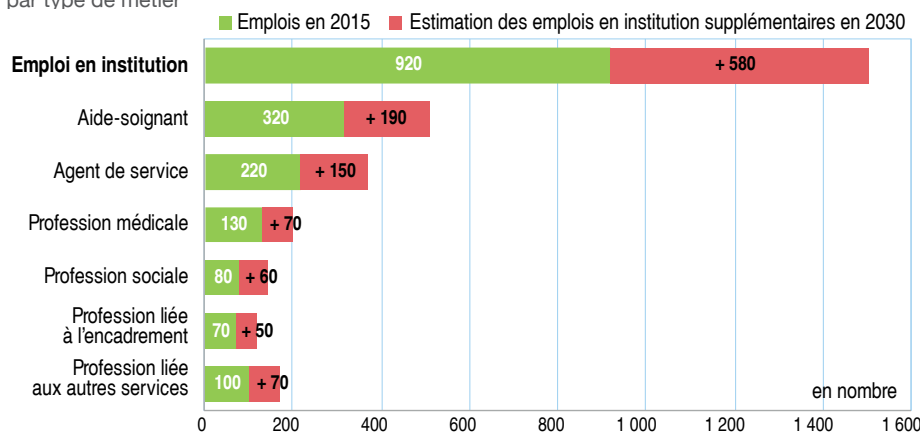
Emplois en ETP liés à la perte d'autonomie à domicile en 2015 et évolution à l'horizon 2030 par type de métier



Sources : Insee, projections Omphale ; Drees, enquête VQS 2014.

### 5 En institution, 600 nouveaux emplois pour accompagner les seniors en perte d'autonomie en 2030

Emplois en ETP liés à la perte d'autonomie en institution en 2015 et évolution à l'horizon 2030 par type de métier



Sources : Insee, projections Omphale ; Drees, enquête EHPA 2015.

### 40 000 seniors pourraient bénéficier de l'APA en 2050

Fin 2015, 14 300 personnes de 60 ans ou plus bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à La Réunion (11 % des 60 ans ou plus contre 8 % en métropole), soit 61 % des seniors en perte d'autonomie. Sous l'hypothèse du maintien de cette part, 40 000 seniors seraient bénéficiaires de l'APA en 2050.

En effet, la perte d'autonomie engendre des besoins d'aide qui ne peuvent pas toujours être satisfaits par l'entourage familial de la personne âgée. Elle génère donc un coût financier lorsque l'aide de professionnels est requise. Ces dépenses peuvent être difficiles à supporter pour la personne âgée et son entourage. C'est particulièrement le cas à La Réunion, où les personnes âgées sont bien plus souvent en situation de pauvreté qu'au niveau national. Ainsi, en 2015, 38 % des ménages fiscaux dont la personne de référence a 60 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté contre 9 % en métropole.

L'APA est de fait destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui ne peuvent assumer les conséquences de la perte d'autonomie, qu'elles vivent à leur domicile ou en établissement.

en 2030 par rapport à 2015 permettraient l'accompagnement des 38 400 seniors en perte d'autonomie résidant à domicile (3 200 ETP, figure 4).

En 2015, il existe déjà 4 800 ETP, soit un ETP pour cinq seniors en perte d'autonomie. Les seniors en perte d'autonomie sévère ont besoin d'un accompagnement plus intense : un ETP pour deux seniors, contre un ETP pour sept seniors en perte d'autonomie modérée. Le nombre d'ETP est inférieur au nombre de personnes employées car les emplois à temps partiel sont particulièrement nombreux dans le secteur des services à la personne.

Parmi ces 4 800 ETP en 2015, sept sur dix sont

des aides à domicile (2 100 ETP) ou des aides-ménagères (1 200 ETP). Ces aides effectuent les mêmes types de travaux (ménage, linge, préparation des repas, courses, aides à la personne), mais les aides à domicile (ou auxiliaires de vie) reçoivent une formation. Quant aux infirmiers, ils représentent deux emplois sur dix (1 000 ETP).

### 600 emplois supplémentaires en institution en 2030

En outre, par rapport à 2015, 600 ETP supplémentaires seraient nécessaires pour accompagner les 2 200 seniors en perte



d'autonomie en institution, dont un tiers d'aides-soignants (figure 5). Ils s'ajouteraient aux 900 ETP existant en 2015, soit 1 ETP pour 1,4 senior en perte d'autonomie. Un tiers de ces personnels sont des aides-soignants (300 ETP), un quart des agents de service (200 ETP), tandis que le personnel médical constitue un peu plus d'un ETP sur dix.

Le nombre d'ETP effectivement employés par ces établissements pourrait toutefois être sous-estimé. Pour certaines tâches, les établissements réunionnais ont davantage recours à des sous-traitants qu'en métropole. Ainsi, en 2015, 55 % d'entre eux y ont recours pour le ménage contre 12 % en métropole, 70 % pour la restauration (31 % en métropole) et 51 % pour l'entretien extérieur (38 %). ■

### Le mot des partenaires

L'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie constitue une priorité pour l'ARS de La Réunion et le Département de La Réunion. Face aux défis posés par le vieillissement de la population réunionnaise, ils mènent une politique visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à anticiper la dépendance. Les actions qu'ils mettent en œuvre permettent de :

- prévenir les conséquences médicales, la dépendance liées au vieillissement, notamment la perte d'autonomie, et favoriser l'accès aux soins ;
- soutenir le maintien à domicile des personnes âgées, solution privilégiée par les personnes elles-mêmes, en mobilisant les services de soins, les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cette action sera renforcée par le Département avec l'amélioration de la formation aux métiers de l'aide à domicile ;
- soutenir les aidants ;
- développer l'offre d'hébergement médicalisé lorsque la situation ne permet pas un maintien à domicile ;
- offrir des solutions d'hébergement et de modes d'accueil diversifiées et de qualité, avec un soutien de l'accueil innovant et un renforcement de la sécurité de la prise en charge.

La politique menée conjointement par le Département et l'ARS promeut la valorisation de la place et du rôle des personnes âgées dans la société, avec un appui à leur engagement citoyen et à leur participation à la vie sociale. Elle vise à mieux informer les personnes âgées et leur entourage, et à favoriser leur accès aux droits et aux soins.

## Méthode

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie en 2015 est mesuré à travers trois enquêtes de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé. Pour les personnes résidant à domicile, il s'agit des enquêtes Vie quotidienne et santé (VQS) et Capacités, aides et ressources des seniors (Care) ; pour les seniors résidant en institutions, les données proviennent de l'enquête Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

Les projections de personnes âgées en perte d'autonomie se basent sur un outil développé par la Drees et l'Insee. Elles prennent appui à La Réunion sur le scénario de référence des projections de population publiées fin 2017 par l'Insee et le Ceser. Dans ce scénario, les hypothèses démographiques étaient les suivantes : maintien de la fécondité, augmentation tendancielle de l'espérance de vie, maintien des quotients de migrations avec la métropole, solde nul dans les échanges migratoires de La Réunion avec l'étranger et Mayotte. À cette population projetée, des taux de dépendance estimés grâce aux enquêtes VQS, Care et EHPA sont appliqués de manière à obtenir des projections de seniors en perte d'autonomie, sous l'hypothèse que parmi les gains d'espérance de vie, la répartition entre années sans dépendance et années avec dépendance correspond au partage actuel observé au sein de l'espérance de vie à 60 ans. La répartition des personnes en perte d'autonomie entre institution et domicile a été effectuée sous l'hypothèse d'une augmentation du nombre de places en institutions proportionnelle à la population en perte d'autonomie.

Les emplois en équivalent temps plein (ETP) d'aidants professionnels à domicile sont estimés à partir du nombre d'heures hebdomadaires déclarées par les seniors dans l'enquête Care, en considérant qu'un ETP équivaut à 35 heures hebdomadaires. Pour les emplois en institutions, le nombre d'ETP résulte des déclarations dans l'enquête EHPA.

Les projections d'emplois liés à la perte d'autonomie reposent sur les projections de personnes âgées en perte d'autonomie. Elles ont été réalisées sous l'hypothèse que le nombre d'ETP par senior en perte d'autonomie est maintenu constant chaque année entre 2015 et 2030, à lieu de résidence (domicile ou institution), degré de perte d'autonomie et type de profession donnés.

## Définitions

**Seniors en perte d'autonomie** : personne âgée de 60 ans ou plus qui déclare se trouver dans l'impossibilité d'effectuer totalement et correctement par elle-même certains actes de la vie courante dans son environnement habituel comme se laver, s'habiller, se déplacer ou sortir de son logement. La personne présente, de manière permanente, des limitations fonctionnelles ou incapacités. Un senior est en perte d'autonomie s'il est classé en équivalent-GIR 1 à 4 à domicile selon l'enquête Care ou en GIR 1 à 4 en établissement selon l'enquête EHPA.

**Perte d'autonomie sévère ou modérée** : le degré de perte d'autonomie est déterminé en référence à la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso Ressources). La perte d'autonomie modérée correspond aux GIR 3 et 4 (personnes ayant besoin d'aide pour la vie quotidienne) et la perte d'autonomie sévère aux GIR 1 et 2 (personnes confinées au lit ou au fauteuil et/ou aux fonctions mentales altérées et ayant besoin d'une présence continue).

**Taux de prévalence de la perte d'autonomie** : rapport entre le nombre de personnes en perte d'autonomie et le nombre total de seniors.

## Pour en savoir plus :

- « Le défi de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise », *Contribution*, Ceser, octobre 2019 ;
- Caliez F., « Incapacités et pertes d'autonomie des personnes âgées de La Réunion – Enquête VQS 2014 – Résultats du département de La Réunion », *Infos Statistiques* n° 29, mai 2018, ARS OI ;
- Larbi K., Roy D., « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 », *Insee Première* n° 1767, juillet 2019 ;
- Merceron S., « La population réunionnaise à l'horizon 2050 – Autant de seniors que de jeunes », *Insee Analyses La Réunion* n° 29, novembre 2017.

## Partenariat

Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee, l'Agence régionale de Santé de La Réunion et le Département de La Réunion.

Insee La Réunion - Mayotte  
Parc Technologique  
10, rue Demarne - CS 72011  
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :  
Aurélien Daubaire

Rédactrice en chef :  
Julie Boé

Impression et composition :  
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham  
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)  
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)  
© Insee 2020

